



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 17624

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conséquences relatives à la restructuration de France Télécom, et plus précisément sur le devenir de la direction régionale de Valenciennes. En effet, en exigeant la fin des monopoles publics et la mise en concurrence des services, l'Europe pousse à la déréglementation, mettant en avant le « service universel », minimum assuré par tous, au-delà duquel sévissent la concurrence sauvage et la loi du marché. Chaque service public connaît depuis une diversité de situation et d'abord dans les modalités des attaques portées contre eux et qui font le vécu quotidien des agents. Tandis que le marché des télécommunications dans la perspectives des réseaux multimédias à l'échelle mondiale, est parmi les plus rentables, France Télécom est devenu un secteur entièrement libéralisé où les restructurations internes se déploient sans aucune concertation préalable avec le personnel qui manifeste à juste titre son mécontentement face à ce démantèlement et à la remise en cause de ses statuts, de ses acquis et d'un service public de qualité. En 1998, la direction régionale de Valenciennes comptait 1 428 salariés regroupant les secteurs de Maubeuge, Cambrai, Douai et Valenciennes, à l'heure actuelle, il en reste à peine 1 200. Le risque de démantèlement est d'autant plus grand que la suppression du service Direction est annoncée, suppression qui aura des conséquences immédiates d'une part sur l'emploi, et d'autre part sur le transfert des activités vers Lille, ce qui, indubitablement posera des problèmes à bon nombre de salariés. Il importe donc de maintenir et de développer les activités des Télécom dans le Valenciennois d'autant plus que les possibilités techniques existent, en particulier au niveau de la filière « fibre optique ». Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de définir un service public moderne porteur des innovations technologiques les plus avancées, ouvert à tous et non élitiste. Accompagné d'une consolidation du statut des agents de France Télécom sur la base de négociations pour la mise en place d'une convention collective de haut niveau qui définisse les conditions de travail de l'ensemble des salariés de France Télécom comme le demandent les syndicats et de revoir la situation faite à l'ensemble de la direction régionale du Valenciennois.

## Texte de la réponse

France Télécom se doit d'adapter son organisation et la répartition de ses effectifs au nouvel environnement très concurrentiel des télécommunications. Pour cela les services en contact avec la clientèle doivent pouvoir disposer de moyens d'action supplémentaires. La réorganisation de la direction régionale de Valenciennes a bien pour objectif d'améliorer le service rendu aux clients et d'accroître l'efficacité du service public. Les changements actuels se font au profit, d'une part, d'un centre de gestion des téléphones mobiles dont l'activité est en forte croissance en raison de l'expansion du marché des mobiles et, d'autre part, du centre de renseignements téléphoniques existant. Ils concernent une cinquantaine de personnes. Au 31 décembre 1997, le bassin d'emplois de la direction régionale (Valenciennes, Maubeuge, Cambrai et Douai) comptait 1 237 personnes. Aujourd'hui la situation est pratiquement identique puisqu'il s'agit de développer des activités sur sites correspondant aux besoins des clients et non de transférer des emplois vers Lille. Certes, ces évolutions nécessitent pour le personnel des efforts importants d'adaptation. Mais le droit est offert à chacun soit d'opter pour un poste dans les services ouverts au public en restant dans le bassin d'emploi, soit de choisir un autre

poste en dehors de ce bassin. Dès la décision de regroupement des services de direction de Valenciennes et Lille, une commission de concertation a été mise en place avec les représentants du personnel afin de définir les modalités de reclassement des personnes et les mesures d'accompagnement offertes. Cette commission se réunit au moins une fois par mois. De plus, chaque personne a été reçue individuellement par deux conseillers afin de trouver les meilleures solutions, conciliant les besoins de l'entreprise et les souhaits et compétences de l'intéressé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17624

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juillet 1998, page 4101

**Réponse publiée le :** 21 septembre 1998, page 5214